

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le 8 avril

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 2 avril 2021

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 27 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Valérie BOISSEAU, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :

Carole BERNIGAUD à Karine FALCONNAT
Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL
François DAVIET à Valérie BOISSEAU
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Virginie FRANCOIS à Michel PASSETEMPS

Secrétaire de séance : Cécile LOUP FOREST

N° 2021-44 : Approbation du compte de gestion 2020 - budget principal

Monsieur Christophe Guitton, Vice-Président, délégué aux finances, rapporteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exercice du budget principal 2020,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 de ce budget a été réalisée par le comptable public du service de gestion comptable d'Annecy.

Après vérification, le compte de gestion est conforme au compte administratif de notre collectivité qui présente un résultat excédentaire de 2 338 661.79 € en fonctionnement et un résultat déficitaire de 1 573 056.76 € en investissement.

Considérant l'adéquation des écritures de notre compte administratif avec les écritures du compte de gestion du comptable public,

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**approuver** le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de notre EPCI pour le même exercice.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président,
Henri CARELLI

